

ECOLE MILITAIRE UNESCO

ECOLE MILITAIRE



En ce milieu du XVIIIe siècle, tout comme ceux qui l'on précédé, Louis XV veut faire étalage de sa puissance et de sa grandeur. Avant lui, son arrière-grand-père, Louis XIV, a fait édifier l'Hôtel des Invalides pour y accueillir les invalides de ses armées, victimes de ses guerres. Lui, Louis XV, ne peut être en reste et décide de faire édifier sur un vaste terrain à proximité de l'Hôtel des Invalides, une Ecole Royale Militaire qui accueillera 500 jeunes nobles désargentés promis aux fonctions d'officiers supérieurs de son armée royale. Pour y avoir droit, il faut pouvoir faire état de 16 quartiers de noblesse, soit 4 générations...

Outre la satisfaction de la gloire royale, cette école est absolument nécessaire, car le manque de formation des officiers du Roi est patent, et il est fréquent que les généraux, leurs pauvres troupes surtout, se fassent "étriller" par les armées prussiennes, bien entraînées, formées et disciplinées. A l'époque, nos généraux, des aristocrates propriétaires de leurs troupes dont ils assuraient équipement et entretien, faisaient un peu ce qu'ils voulaient et souvent fort mal. Cela aboutissait à de cruelles et dévastatrices défaites !

Sur intervention de Madame de Pompadour, maîtresse du Roi, un ami de celle-ci, Joseph Paris Duvernay, riche fermier général, percepteur des impôts aux portes de Paris, dont la famille était "munitionnaire" des armées, est chargé par Louis XV d'assurer le financement du projet. Les guerres royales (celle de Succession, celle de 7 ans), ont asséché les finances royales aussi, malgré les recettes des loteries, jeux et cartes à jouer, malgré l'argent des abbayes, Joseph Paris Duvernay doit mettre la main à la poche à hauteur de 30 000 livres pour poursuivre les travaux. Cela représentait beaucoup d'argent à l'époque !

Louis XV veut faire mieux, plus luxueux, plus grandiose que l'Hôtel des Invalides. La tâche d'en dresser les plans est confiée à l'architecte Ange-Jacques Gabriel. Commencés en 1751, les travaux n'avancent, faute d'argent, que très lentement, et ce n'est qu'en 1756 que l'Ecole Militaire ouvre ses portes à 250 "cadets" admis au lieu des 500 prévus.

Les "cadets" âgés de 8 à 16 ans y apprennent, outre l'art de la guerre, l'équitation à raison de 4 heures chaque jour, et l'escrime, les mathématiques, les langues étrangères, le latin, l'écriture, l'histoire et la géographie... Le plus célèbre de ces "cadets", Napoléon Bonaparte, y étudia d'octobre 1784 à septembre 1785. Elève assez peu brillant, il en sortit au 49^e rang sur 57... Cependant ses supérieurs, qui voyaient juste, disaient de lui *"il ira loin si les circonstances le favorisent"*.

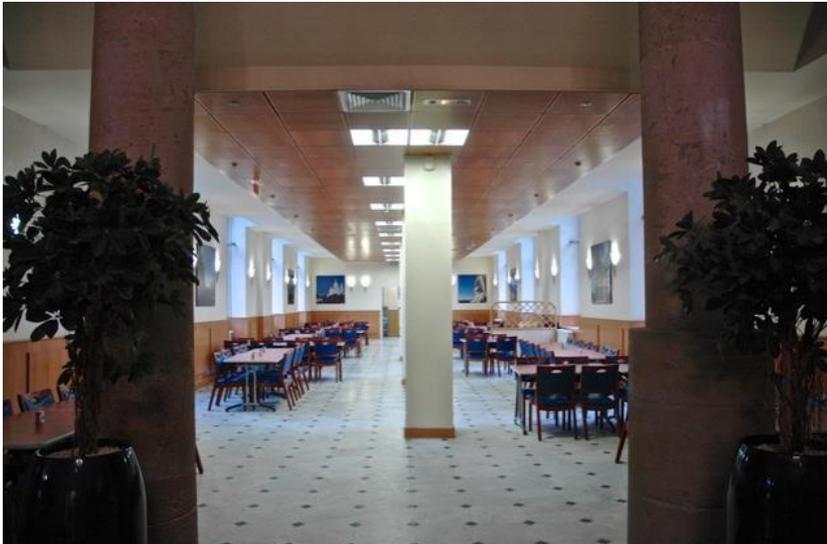
Plus tard, sous Napoléon III y sera instruite la Garde Impériale qui ne recrutait que des hommes d'une taille supérieure à 1,70 m... des géants pour l'époque !







L'École Militaire, dirigée par son Gouverneur établi dans la partie centrale appelée le Château, s'étend sur 12 ha, accueille aujourd'hui 55 organismes des 3 armes (infanterie, marine, air), dont l'École de Guerre chargée de la formation des officiers supérieurs. 2 500 personnes y travaillent et, pour certaines (les gradés), s'y restaurent dans le mess établi dans l'ancienne chapelle de l'infirmerie. Dans ses écuries, elle abrite 90 chevaux dont certains appartiennent à des propriétaires privés. Ils sont montés par les nombreux officiers de cavalerie présents dans l'École, et parfois aussi par quelques civils. Chaque été, cette cavalerie est mise au vert dans la région de Chartres.





Une superbe bibliothèque, riche de 60 000 livres anciens dont certains restaurés sur place et de grande valeur, est établie dans les anciens salons de réception du Château. Quelques-uns de ces manuscrits, fort anciens, sont dus à Vauban, Lapeyrouse, Champollion. La bibliothèque conserve encore aujourd'hui les traces d'un combat acharné à la Libération de Paris le 25 août 1944, alors que les troupes de la 2^e D. B. du Général Leclerc cherchaient à en déloger les 250 soldats allemands qui s'y étaient retranchés.





UNESCO



Sur un terrain donné à l'ONU par la France dès la fin de la seconde guerre mondiale, se trouvent les immenses bâtiments de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture : l'UNESCO.

Ayant montré "patte blanche" et passé les portiques de sécurité, nous sommes pris en charge par l'un des 2 000 fonctionnaires internationaux qui représentent les 193 nations siégeant à l'UNESCO. Parfait exemple de ces fonctionnaires, notre guide, salariée de l'Organisation depuis 25 ans et qui se qualifie "d'utopiste", est Roumaine, épouse d'un Uruguayen, mère de 3 grands enfants, lesquels eux seuls dans cette famille multinationale, bénéficient de la nationalité française. Munie d'un permis de travail délivré par les autorités françaises, étrangère en France, son statut professionnel est comparable à celui des salariés américains : contrat précaire, protection sociale privée, retenue de l'impôt à la source...

Créée en 1945 à l'initiative d'une quarantaine de nations afin de pallier à la destruction des écoles et autres lieux de culture, à la pénurie d'enseignants - conséquence de la guerre - l'UNESCO s'est donné pour mission de *"contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples"*.



Surtout connue pour son répertoire qui vise à préserver pour les générations futures les hauts lieux du patrimoine mondial, l'UNESCO, lors de ses Conférences Générales qui réunissent tous les 2 ans les représentants des 193 nations adhérentes, fixe les nouvelles orientations. Des actions concrètes sont décidées. Leur bonne exécution est contrôlée au quotidien par les 46 membres du Conseil Exécutif qui se réunit 2 fois chaque année. Au fil des ans, de nouveaux objectifs ont été fixés : protection des océans, développement durable, non-violence, protection des enfants, droits des femmes dans le monde et aussi tout dernièrement quelques objectifs dits "immatériels" comme le folklore, la sorcellerie, la danse ou encore la gastronomie avec, dans ce domaine, une distinction particulière obtenue par la France.

Sollicitée pour des actions ponctuelles, l'UNESCO n'intervient que sur demande expresse des Etats comme ce fut le cas en Haïti dernièrement.

L'UNESCO est dirigée par un Directeur Général élu pour 4 ans dont le mandat peut être renouvelé une fois. Le Directeur Général est aujourd'hui... une Directrice de nationalité bulgare.

L'UNESCO, c'est un budget bisannuel de 691 M de dollars fréquemment doublé par les dons des Etats en vue d'actions spécifiques : le Japon pour la sauvegarde du patrimoine ou encore la France pour la défense de la condition féminine. Ce sont 193 délégations, 12 salles de conférences équipées d'un système de traduction simultanée, 6 langues utilisées - Anglais, la langue véhiculaire, Français, la langue diplomatique, Espagnol, Russe, Chinois, Arabe - ; c'est aussi un programme mensuel de concerts, spectacles, conférences ouverts au public qui en est informé par une lettre mensuelle électronique adressée aux abonnés.



Fontaine de la Paix,
don du Japon



Espace de méditation,
don du Japon



Silhouette au repos,
Royaume-Uni



La naissance d'un homme nouveau,
Don de la Russie



La Chute d'Icare, Picasso



Saga of American Comics, don de l'Islande

